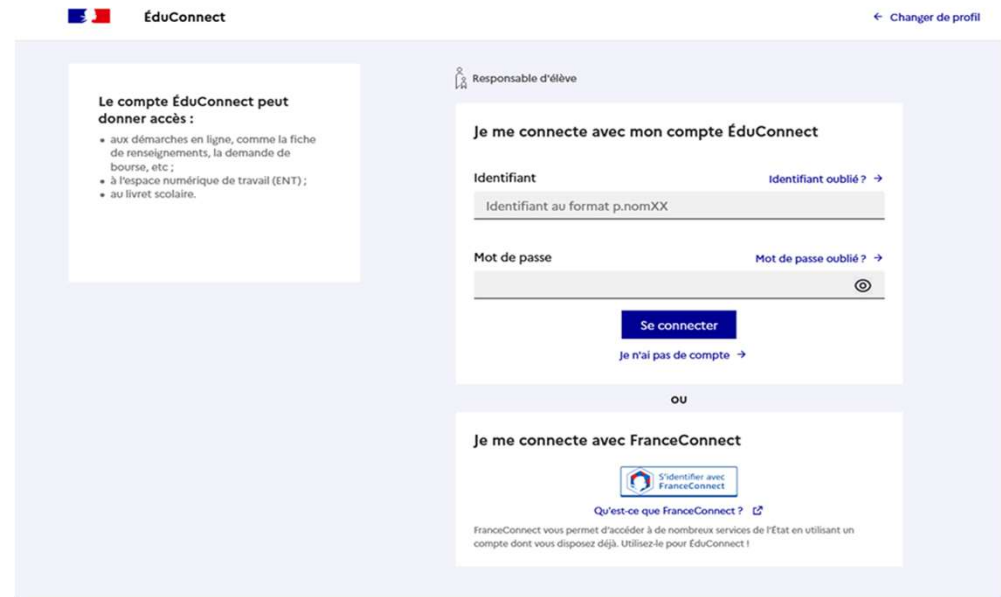


SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie d'orientation après la 3^e ?

**Se connecter avec mon compte ÉduConnect,
l'identifiant et le mot de passe transmis par le
chef d'établissement.**

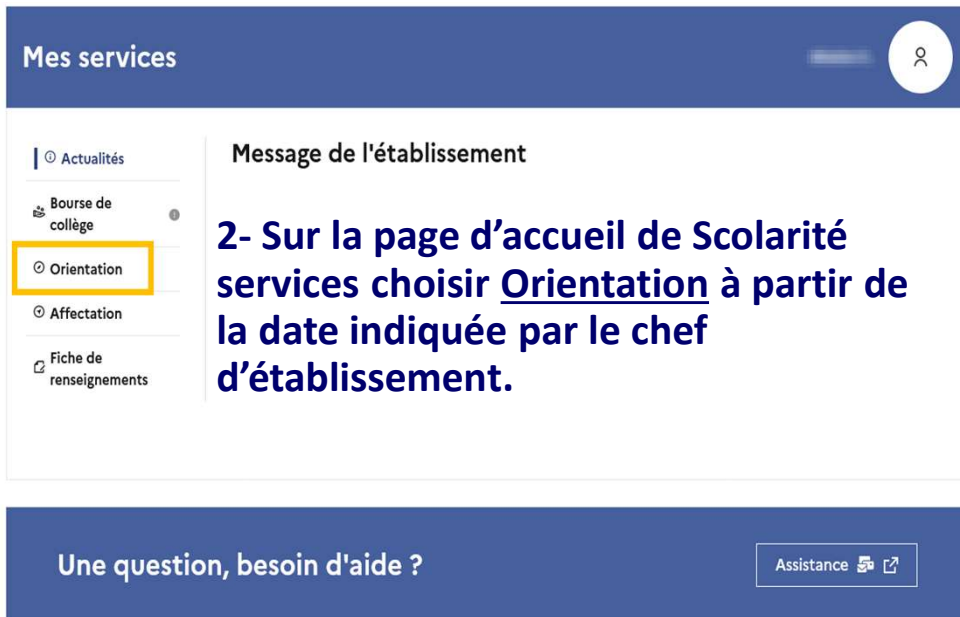


The screenshot shows the EduConnect login interface for a legal representative. At the top left is the EduConnect logo and at the top right is a link to 'Changer de profil'. The page is titled 'Responsable d'élève'. On the left, a box explains that the EduConnect account provides access to online procedures, the ENT, and the school record. The main section is titled 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect' and contains fields for 'Identifiant' (with a 'Mot de passe' field below it) and a 'Se connecter' button. Below this is an 'ou' separator and a section for 'Je me connecte avec FranceConnect' with a 'S'identifier avec FranceConnect' button and a link to 'Qu'est-ce que FranceConnect?'. A small note at the bottom explains that FranceConnect provides access to various state services.

Le compte du représentant légal permet de formuler les choix et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève permet de lire ce que le représentant légal a complété.

1 - Accédez aux services en ligne dans le menu Mes services.



Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

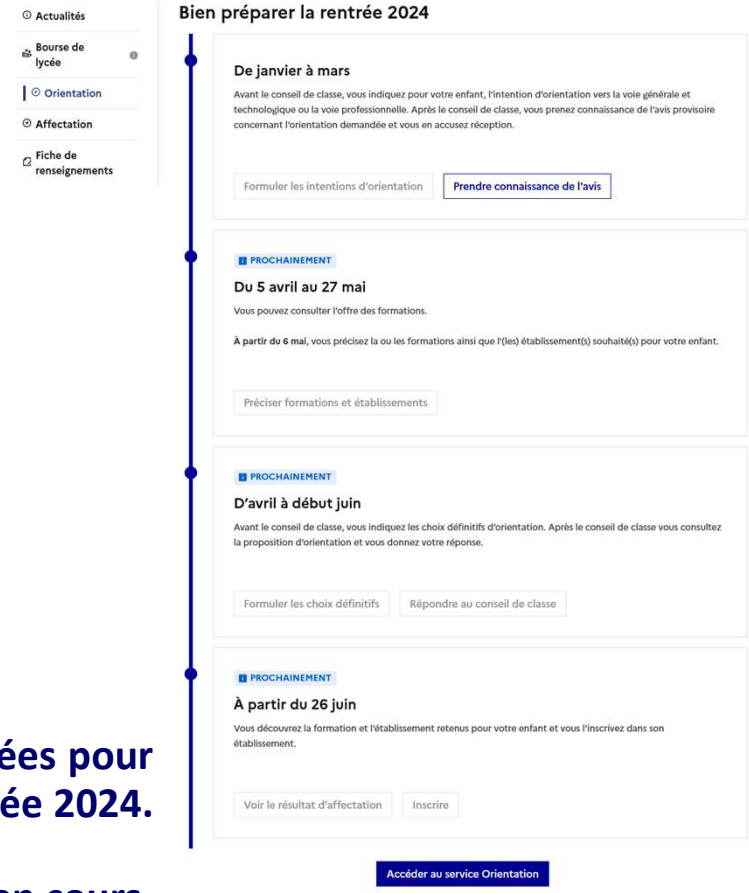
Message de l'établissement

2- Sur la page d'accueil de Scolarité services choisir Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

3- Les étapes de l'orientation, l'affectation et l'inscription sont présentées pour préparer la rentrée 2024.

Le bouton activé indique l'étape en cours.



Actualités

- Bourse de lycée
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Bien préparer la rentrée 2024

De janvier à mars

Avant le conseil de classe, vous indiquez pour votre enfant, l'intention d'orientation vers la voie générale et technologique ou la voie professionnelle. Après le conseil de classe, vous prenez connaissance de l'avis provisoire concernant l'orientation demandée et vous en accusez réception.

Formuler les intentions d'orientation [Prendre connaissance de l'avis](#)

PROCHAINEMENT

Du 5 avril au 27 mai

Vous pouvez consulter l'offre des formations.

À partir du 6 mai, vous précisez la ou les formations ainsi que l'(es) établissement(s) souhaité(s) pour votre enfant.

Préciser formations et établissements

PROCHAINEMENT

D'avril à début juin

Avant le conseil de classe, vous indiquez les choix définitifs d'orientation. Après le conseil de classe vous consultez la proposition d'orientation et vous donnez votre réponse.

Formuler les choix définitifs [Répondre au conseil de classe](#)

PROCHAINEMENT

À partir du 26 juin

Vous découvrez la formation et l'établissement retenus pour votre enfant et vous l'inscrivez dans son établissement.

Voir le résultat d'affectation [Inscrire](#)

[Accéder au service Orientation](#)

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

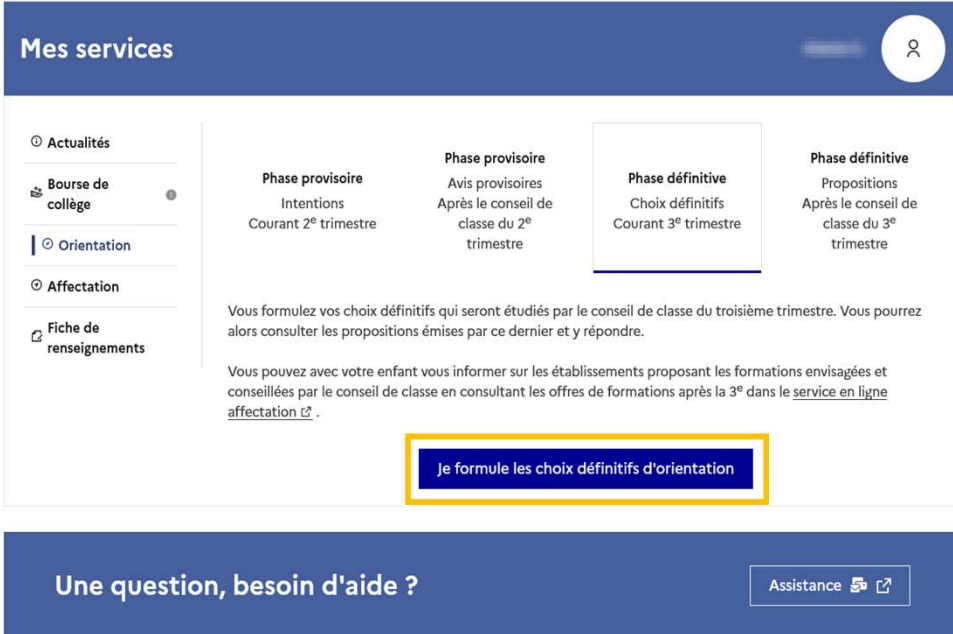
Dialogue avec le conseil de classe

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix définitifs.

La réponse aux propositions d'orientation du conseil de classe pourra être donnée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Les étapes sont présentées avec des conseils pour s'informer sur les établissements et les formations envisagées après la 3^e.



Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

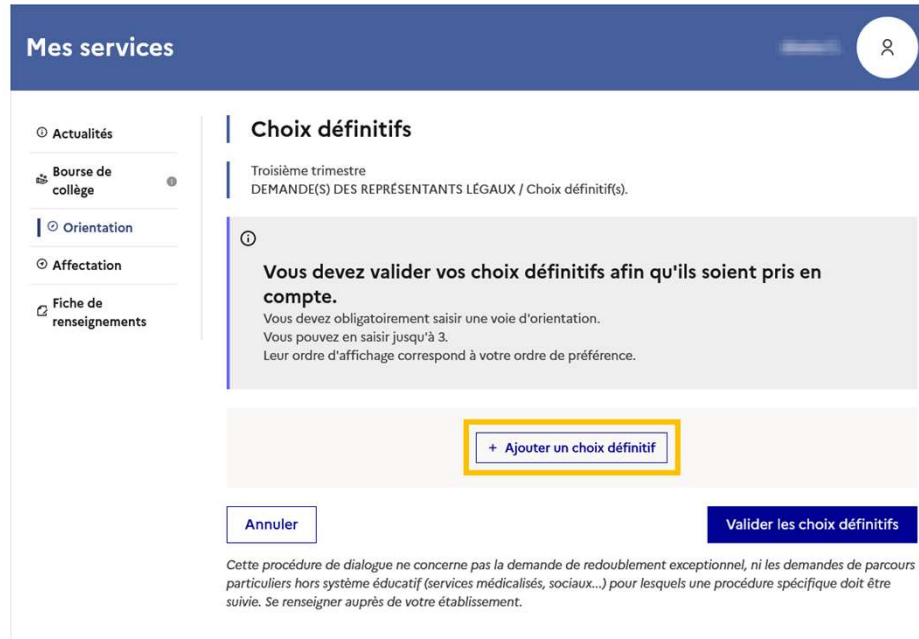
Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Le bouton + Ajouter un choix définitif ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation.



Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

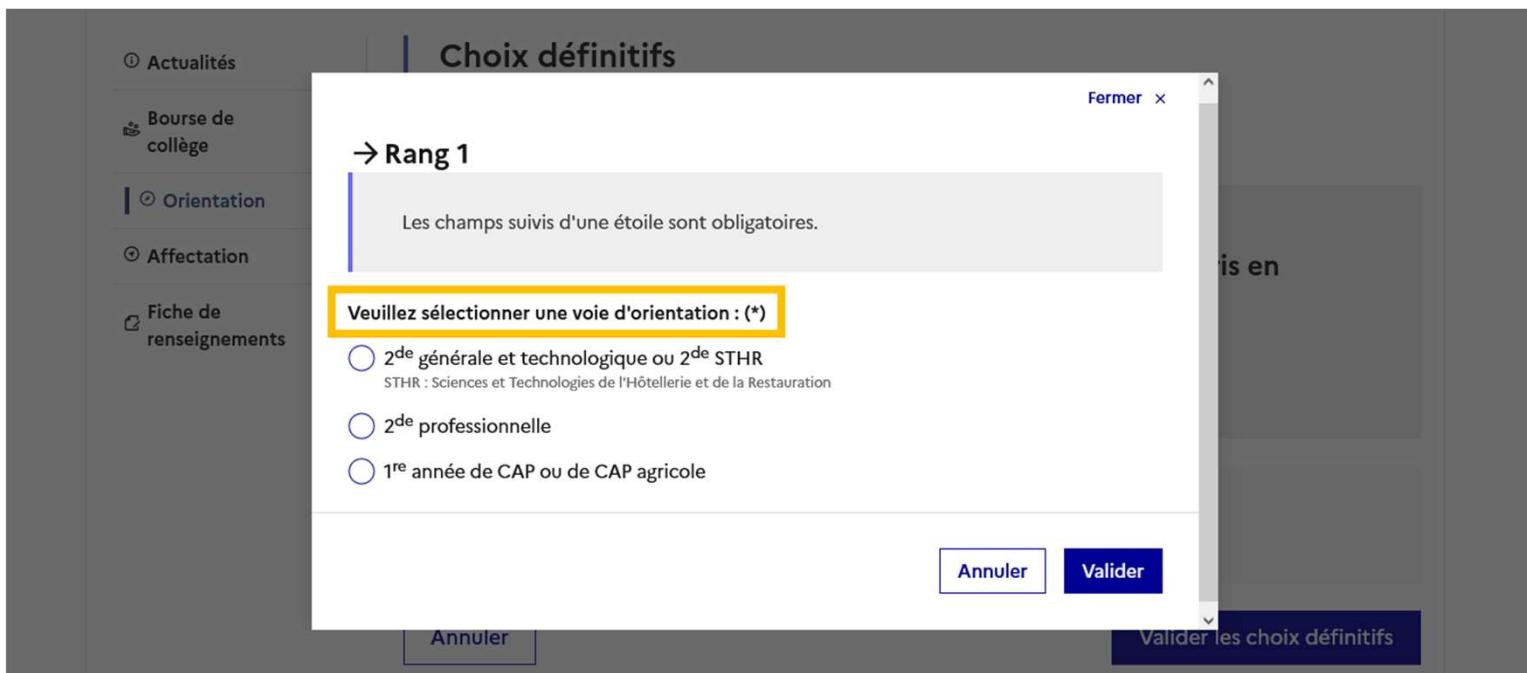
Annuler **Valider les choix définitifs**

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

[Assistance](#)

Demander sa voie d'orientation après la 3^e



Actualités

Bourse de collègue

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Fermer ×

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

Valider les demandes d'orientation

Choix définitifs

Les choix validés sont transmis automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Valider les demandes d'orientation

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vos choix définitifs ont bien été validés
Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2
1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

Modifier les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Un courriel avec le récapitulatif des choix validés est transmis à chaque représentant légal.
Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Répondre aux propositions d'orientation

Répondre aux propositions d'orientation

Mes services




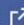
- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

[Je consulte et je répons aux propositions du conseil de classe](#)

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)  

L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.